

Nombre de membres en

Séance du 26 avril 2024

exercice: 11

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six avril l'assemblée régulièrement convoquée le 22 avril 2024, s'est réunie sous la présidence de

Présents : 9

Sont présents: Odette CHAIGNEAU, Philippe GEORGES, André GABARD, Philippe CHUPEAU, Michel VANHOLDERBEKE, Yaël REY, Carine DUFOUR, Monique GAUFFRE, Ludovic GUIONIE

Votants : 9

Représentés:

Excuses: Marie-Thérèse CRESTIA, Charlène SURGET

Absents:

Secrétaire de séance: Monique GAUFFRE

Objet : DECISION MODIFICATIVE 1 - DE 2024 16

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	45152.24	
74111	Dotation forfaitaire des communes		782.16
75888	Autres		44370.08
TOTAL :		45152.24	45152.24
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		45152.24	45152.24

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Objet : CHOIX ENTREPRISE POUR LA MISE EN PLACE DE DALLE SUR LE HANGAR PHOTOVOLTAIQUE - DE 2024 17

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal des devis qu'elle a reçu concernant la mise en place de dalle sur le hangar photovoltaïque :

	HORIZON DALLES	ALU DIFFUSION	OLIVIER GOUTTIERES
Montant HT	1 602.15 €	1 951.86 €	2 519.50 €
Montant TTC	1 922.58 €	2 342.23 €	3 023.40 €

Le Conseil décide de retenir le devis de HORIZON DALLES, le mieux disant.

Objet : CHOIX ENTREPRISE POUR LA REFECTION DU MUR DU CIMETIERE - DE 2024 18

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal des devis qu'elle a reçu concernant la réfection du mur du cimetière :

	DUFRAISSE	GEORGES
Montant HT	7 585 €	9 185 €
Montant TTC	9 102 €	11 022 €

Le Conseil décide de retenir le devis de DUFRAISSE, le mieux disant.

Objet : CHOIX ENTREPRISE POUR LA REFECTION DES ROUTES DE LA GARENNE, DU TILLET ET IMPASSE DU POINT DU JOUR - DE 2024 19

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal des devis qu'elle a reçu concernant la réfection des Routes de la Garenne, du Tillet et Impasse du Point du Jour :

	COLAS	DUBREUILH
Montant HT	34 101.10 €	39 993.10 €
Montant TTC	40 921.32 €	47 991.72 €

Le Conseil décide de retenir le devis de COLAS, le mieux disant.

Objet : CHOIX ENTREPRISE POUR LA REFECTION DE LA ROUTE DE LA FORET - DE 2024 20

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal des devis qu'elle a reçu concernant la réfection de la Route de la Forêt :

	COLAS	BORDIER
Montant HT	19 546.50 €	24 153.00 €
Montant TTC	23 455.80 €	28 983.60 €

Le Conseil décide de retenir le devis de COLAS, le mieux disant.

Objet : CHOIX ENTREPRISE POUR LA REFECTION DE LA ROUTE DES BETOUX - DE 2024 21

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal des devis qu'elle a reçu concernant la réfection de la Route des Bétoux :

	COLAS	BORDIER
Montant HT	17 191.50 €	21 276.00 €
Montant TTC	20 629.80 €	25 531.20 €

Le Conseil décide de retenir le devis de COLAS, le mieux disant.

Objet : PARTICIPATION A L'ACTION " ELU RURAL RELAIS DE L'EGALITE " ET DESIGNATION D'UN ELU RELAIS AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL - DE 2024 22

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'action « Elu.e.s Rural.e.s Relais de l'Egalité » lancée par l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) :

Considérant, le Congrès national de l'Association des maires Ruraux de France, en septembre 2021, portant sur le thème « La Femme, la République, la Commune ». L'AMRF a candidaté en décembre 2021 à un Appel à Manifestation d'Intérêt interministériel visant à mettre en place des actions adaptées aux spécificités des territoires ruraux en faveur des femmes. Cet A.M.I. s'inscrit dans le cadre des propositions de l'« Agenda Rural » : un plan en faveur des territoires ruraux, suggéré par l'AMRF et intégré à l'action gouvernementale.

Le projet de l'AMRF se décline autour de trois axes « socle », adaptés en fonction des spécificités départementales et de la mobilisation du réseau :

- 1- La désignation d'un élu référent au niveau départemental et l'identification des élus volontaires pour être « relais de l'Egalité » au niveau du conseil municipal (éventuellement en binôme, en fonction des besoins et disponibilités sur le terrain) ;
- 2- L'accès à des guides pratiques et de formations (en cours) à l'attention des élus relais à la lutte contre la violence faite aux femmes et toute forme de discrimination ;
- 3- La mise en place d'un réseau, au niveau infra-départemental, départemental et national, regroupant les élus relais communaux et d'autres acteurs impliqués dans le domaine afin de renforcer des synergies locales (exemple : CIDFF, Familles Rurales, association Solidarité Femmes, etc.).

Le rôle de l' élu, en proximité, sera celui de « relais » ; repérer et/ou recueillir la première parole de la victime, puis orienter et accompagner vers les structures spécialisées.

Pour ce faire, l' élu relais municipal :

- Bénéficie de guides pratiques et de formation (en cours) qui facilitera leur mission. Si les relais souhaitent se former sur d'autres compétences en lien avec leur mission, l'AMRF peut les orienter vers nos structures partenaires qui offrent aussi des formations liées au sujet
- Est identifié au sein de la commune : par livret d'accueil, panneau d'affichage, journal municipal,

site de la commune par exemple

- Est joignable facilement (par courriel, une boîte postale ou une boîte à lettres en mairie) cette disponibilité pourra être assurée par la présence d'un binôme
- Reçoit les personnes dans un lieu sécurisé permettant de la confidentialité
- S'engage à respecter la confidentialité
- Met tout en œuvre pour rentrer en relation avec des structures adaptées et y orienter la victime
- Impulse des actions de sensibilisation à ce sujet auprès de divers publics – prévention auprès des jeunes

Après lecture faite et discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

SOUTIENT cette action ;

DESIGNE Mme GAUFFRE Monique comme « élu rural relais de l'Égalité » au sein du Conseil Municipal.

Objet : QUESTIONS DIVERSES

- Bardage du hangar : fournitures de tôles et poteaux sur 3 côtés : devis de Tarondeau 3 879.70 € TTC (prix pour tôles vertes parce que moins coûteuses)

Supplément possible de 850 € pour permis modificatif (changement de lieu de l'onduleur)

- Jointement du mur de l'église :

DUFRAISSE : 9 870 €

GEORGES : 10 072 €

- Escalier près de l'église :

DUFRAISSE : 7 920 €

Demander 1 devis à Mr LEYMONIE

- Accord pour une mise à disposition de la salle située au 72 Route de Combe de Cosse "Coeur de village" par la collectivité. Penser à mettre en place une convention avant accord définitif.

- Cérémonie du 8 mai : 11 heures

- Elections du 9 juin : Européennes

de 8 h à 11 h : Mrs GEORGES, GUIONIE, VANHOLDERBEKE et Mme CRESTIA

de 11 h à 15 h : Mmes CHAIGNEAU, GAUFFRE et DUFOUR

de 15 h à 18 h : Mrs REY, CHUPEAU et GABARD